

Formulaire de demande de dérogation

Imprimé mis à jour le 13 juin 2017



Pour (cocher la bonne case) :

Cas 1°/ la direction d'un séjour de vacances de moins de 21 jours, accueillant simultanément un maximum de 50 mineurs âgés de 6 ans et plus, par :

- un diplômé BAFA (ou diplôme équivalent) âgé de plus de 21 ans et justifiant d'expériences significatives d'animation en ACM. Voir [arrêté du 13 février 2007](#)
- une personne dont l'expérience et les compétences techniques et pédagogiques peuvent seules répondre à l'objet particulier de l'accueil*. Voir [arrêté du 13 février 2007](#)

Cas 2°/ la direction d'un accueil de loisirs extrascolaire ou périscolaire fonctionnant moins de 81 jours dans l'année et accueillant simultanément un maximum de 50 mineurs, par :

- un diplômé BAFA (ou diplôme équivalent) âgé de plus de 21 ans et justifiant d'expériences significatives d'animation en ACM. Voir [arrêté du 13 février 2007](#)
- une personne dont l'expérience et les compétences techniques et pédagogiques peuvent seules répondre à l'objet particulier de l'accueil*. Voir [arrêté du 13 février 2007](#)

* exemple : centre de loisirs en japonais dirigé par une personne bilingue

Cas 3°/ la direction d'un accueil de loisirs périscolaire fonctionnant plus de 80 jours dans l'année, et accueillant plus de 80 mineurs, par un diplômé BAFD. Voir [arrêté du 12 décembre 2013 modifié](#) et [arrêté du 28 février 2017](#).

Merci de préciser obligatoirement s'il s'agit d'un/e : 1^{ère} demande Renouvellement

Renseignements concernant la personne souhaitant exercer les fonctions de direction

Nom et Prénom :

Adresse :

Date de naissance : / / Téléphone :

E-Mail :

Qualification permettant l'octroi de la dérogation : renseigner les cases ci-dessous

BAFA obtenu le : BAFD obtenu le :

Autres qualifications ou diplômes équivalentes au BAFA (cf. [l'arrêté du 13 février 2007](#)) :

.....

Renseignements concernant l'organisateur du séjour ou de l'accueil de loisirs :

NOM de l'organisateur : Tél. :

Adresse :

E. Mail :

Séjour ou accueil de loisirs pour lequel la dérogation est demandée :

Lieu d'implantation :

Période de l'accueil : du...../...../..... au/...../.....

Nombre d'enfants accueillis: Tranche d'âge :

Existe-t-il un PEDT sur le territoire communal ? signé en cours d'élaboration

➔ **Un paragraphe** (ci-dessous) est à compléter si vous avez coché le cas n° 3 (accueils périscolaires fonctionnant > 80 jours dans l'année, et accueillant plus de 80 mineurs, avec direction BAFD)

➔ **Un paragraphe spécifique** (p. 3 et 4) est à compléter si votre demande concerne un renouvellement de dérogation.

Partie à renseigner pour les cas n° 3 : engagement de l'employeur

(accueils périscolaires fonctionnant plus de 80 jours/an et accueillant plus de 80 mineurs)

Je soussigné,, agissant en qualité d'employeur de M. / Mme, qui dirige un accueil périscolaire fonctionnant plus de 80 jours dans l'année et accueillant plus de 80 mineurs, m'engage, selon les termes de l'arrêté sus-cité du 28 février 2017, à « professionnaliser » ce-tte directeur-trice.

J'ai pris bonne note qu'aucune dérogation ne pourrait être prorogée si la personne ne prépare pas l'un des diplômes, titres ou certificats de qualification figurant à l'article 1er de [l'arrêté du 9 février 2007](#).

Date et signature de l'employeur :

Partie à compléter obligatoirement pour toute demande de **renouvellement**

1. Personne bénéficiaire de la formation

Nom et prénom : né(e) le :

Statut dans la structure : CDD si oui date de fin : CDI CD2I CEE
vacataire FPT si oui date de fin : titulaire FPT
CAE autre sous convention de stage rémunéré

Ancienneté dans la structure (mois ou années) :

Quotités de travail : temps plein mi-temps autre préciser :

Qualification(s) obtenue(s) dans le domaine de l'animation :

Aucune BAFA équivalent BAFA précisez : BAFD

Si autre diplôme (merci de préciser) :

.....

2. Projet de qualification

A / Formation en cours

Si formation en cours, merci de préciser : BAFD autre avec VAE oui non

date de fin de formation : date de passage en jury :

- Si case « autre » cochée, préciser l'intitulé exact du diplôme, avec le nom de l'option le cas échéant :

.....

- Est-il prévu une poursuite de formation ? (qualification professionnelle...)

oui non si oui, laquelle :

Etapes ou compétences validées favorablement :

B / Formation non encore commencée

Intitulé du diplôme ou brevet :

.....
.....

avec VAE oui non

Organisme(s) de formation :

.....

Prérequis et conditions d'entrée en formation vérifiés auprès de l'organisme ? oui non

Pour l'inscription au BAFD (cas 1° et 2°), si les conditions d'accès ne sont pas remplies :

Une autorisation a-t-elle été accordée par la DRJSCS ? oui non en attente de réponse

Dates de la formation : début : fin :

Candidature : inscription pas encore déposée en cours entrée en formation acceptée

Précisions :

Les titulaires de la fonction publique, **en position d'activité, sur certains cadres d'emploi***, ont le droit de diriger « **dans le cadre de leurs missions** » tout type d'ACM. Cependant, la réussite d'un concours est aléatoire et le statut de titulaire n'est pas immédiat. Par conséquent, pour tous les renouvellements de dérogations la préparation d'un concours ne sera pas considérée comme un engagement suffisant de l'employeur en matière de professionnalisation du salarié.

* voir la liste des emplois de la fonction publique permettant de diriger un ACM : [arrêté du 20 mars 2007](#)

Pièces à joindre obligatoirement : tout document attestant de l'inscription à la formation

Signatures de la demande de dérogation

J'atteste l'exactitude des informations mentionnées dans ce document,

Date et signature de l'employeur :

Date et signature du salarié :

Instruction de la demande

1 - Pièces à joindre obligatoirement à cet imprimé :

N.B : Les dossiers incomplets ne seront pas instruits

Descriptif		Cocher la case si pièce jointe	Case réservée à l'administration
Courrier de l'organisateur justifiant la demande			
Curriculum vitae			
Copie d'une pièce d'identité			
Cas 1° et 2° : copie du BAFA, du diplôme admis en équivalence (cf. arrêté du 9 février 2007) ou d'un justificatif de la « compétence technique et pédagogique particulière »			
Cas 3° :	copie du BAFD		
	avec son renouvellement si nécessaire		
Le cas échéant : tout document attestant d'une inscription en formation ou d'une étape validée du cursus de formation			

2 - Après étude de la demande, un courrier de réponse vous sera adressé. En cas de réponse favorable, merci de prendre bonne note de la durée accordée :

- cas 1° et 2° : **12 mois au maximum**
- cas 3° : jusqu'à **36 mois si la situation le justifie** (avec une possibilité de renouvellement prévue par les textes).

3 - Dossier à retourner à : DRDJSCS -Direction Départementale Déléguée
M.A.N. - Service Accueil de mineurs
9 rue René Viviani CS 86227 - 44262 NANTES cedex 2

ou par courriel : ddcs-protection-mineurs@loire-atlantique.gouv.fr

cadre réservé à l'administration :

avis : favorable défavorable

observations :

.....

.....

.....

.....